

NATIONS UNIES

Assemblée  générale  
CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

DEUXIÈME COMMISSION  
31e séance  
tenue le  
vendredi 8 novembre 1996  
à 16 heures  
New York

*Documents officiels*

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 31e SÉANCE

Président : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

puis : M. RAMOUL (Algérie)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (suite)

c) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)

d) PRODUITS DE BASE (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/51/SR.31  
22 octobre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

96-81972 (F)



/...

La séance est ouverte à 16 h 30.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (suite)  
(A/51/87 et A/51/208-S/1996/543)

c) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite) (A/51/15 (vol. I et II), A/51/152 et Add.1, A/51/211-S/1996/551, A/51/255, A/51/288, A/51/308, A/51/331 et A/51/394; A/C.2/51/4)

d) PRODUITS DE BASE (suite)

Projet de résolution sur le commerce international et le développement  
(A/C.2/51/L.16)

1. Mme DENG (Costa Rica) présente, au nom des auteurs, le projet de résolution, qui a été soumis au titre du point 94 c) de l'ordre du jour.
2. M. FEDORTCHENKO (Fédération de Russie), parlant aussi au nom du Bélarus, du Kazakstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan, dit que le projet de résolution dont la Commission est saisie a pour but de consolider les efforts faits par la communauté internationale pour libéraliser et renforcer le système commercial multilatéral et favoriser l'intégration de tous les pays dans l'économie mondiale. Une telle résolution universelle doit toutefois répondre aux intérêts de tous les groupes de pays. Les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) constatent que l'expansion de leurs échanges est entravée par des obstacles au commerce. L'accès aux marchés extérieurs est une priorité; tout en soutenant les mesures de protection contre la concurrence déloyale, ils jugent inopportune la législation antidumping adoptée par certains pays contre d'autres qui n'ont pas d'économie de marché.
3. Les pays de la CEI sont favorables à la permanence du régime de la nation la plus favorisée, afin d'instaurer des conditions stables et équitables en matière de marché. Ils sont également préoccupés par la discrimination dont ils font l'objet dans le domaine de la technologie, notamment en ce qui concerne les accords d'exportation. La suppression des barrières commerciales contribuerait de façon réelle aux réformes du marché et aux efforts d'intégration économique régionale.
4. M. ROWE (Australie), parlant au nom du Groupe de Cairns des exportateurs de produits agricoles, dit que le Groupe, qui a célébré son dixième anniversaire en 1996, a joué un rôle décisif dans les négociations du Cycle d'Uruguay et continue de militer pour que les marchés agricoles soient plus ouverts et moins déformés. Il considère comme absolument prioritaire le respect effectif et en temps voulu des engagements pris lors du Cycle d'Uruguay. Dans l'ensemble, le processus de mise en oeuvre se déroule de façon satisfaisante, et le Comité de l'agriculture de l'OMC poursuit son importante tâche de suivi de ces engagements.
5. Dans l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, il est dit que la réforme du commerce agricole est un processus continu et que les pays membres se sont entendus pour engager de nouvelles négociations sur les questions agricoles. À cette fin, le Comité de l'agriculture devrait continuer à évaluer le respect

des engagements pris lors du Cycle d'Uruguay et poursuivre un processus d'analyse et d'échange d'informations concernant l'Accord sur l'agriculture.

6. Le Groupe de Cairns reconnaît la contribution positive qu'un commerce mondial ouvert peut apporter à la croissance économique et à l'élévation du niveau de vie dans les pays développés comme dans les pays en développement. Une telle ouverture est directement liée à l'amélioration des possibilités, pour les pays en développement, d'exploiter leurs avantages comparatifs dans le domaine agricole.

7. Les membres du Groupe souhaitent renforcer les liens entre la sécurité alimentaire mondiale et la libéralisation du commerce agricole. À cet égard, le Groupe s'inquiète des difficultés rencontrées par les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires, notamment les pays les moins avancés. Toutefois, bon nombre de problèmes existant actuellement dans le secteur céréalier sont liés à des facteurs temporaires dus aux mauvaises récoltes et aux conditions météorologiques plus qu'à l'exécution des engagements pris lors du Cycle d'Uruguay. La tendance à la hausse des prix de nombreux produits s'est déjà inversée grâce à l'amélioration des récoltes de l'actuelle année de la campagne de vente.

8. Le Groupe de Cairns soutient vigoureusement la Déclaration de Midrand adoptée lors de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et note avec satisfaction le large soutien exprimé en faveur de la poursuite de la libéralisation, de la nécessité pour tous les pays de prendre leurs responsabilités en déterminant leurs propres politiques de développement, et de l'intégration de tous les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, dans l'économie mondiale. La tâche actuelle du secrétariat de la CNUCED est d'appliquer les décisions de la neuvième session pendant les quatre prochaines années, jusqu'à la convocation de la dixième session en l'an 2000.

9. M. Ramoul (Algérie), Vice-Président, prend la présidence.

10. M. AL-HITTI (Iraq), ayant pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral (A/51/331) et des résultats de la neuvième session de la CNUCED, dit que la coopération économique, la mondialisation et la libéralisation des échanges soulèvent des difficultés pour les pays en développement dans le sens où ils sont de plus en plus marginalisés par cette évolution. Il faut donc lever progressivement les restrictions à la libre circulation des marchandises, des services et des technologies et tenir compte de la nature spécifique de l'économie de ces pays. En outre, étant donné le problème majeur posé par la fracture Nord-Sud dans l'après-guerre froide, il est plus essentiel encore d'adopter des mesures visant à empêcher cette marginalisation et à assurer la participation des pays en développement à l'économie mondiale afin d'instaurer un partenariat pour le développement entre ces pays et les pays développés. Il en va de même pour la relance du dialogue sur le développement, notamment à propos de sujets tels que le caractère loyal des échanges internationaux et l'application de mesures économiques comme moyen de coercition économique et politique contre les pays en développement, qui

doivent aussi chercher à se protéger au moyen d'associations économiques régionales ainsi qu'en intensifiant et en élargissant la coopération Sud-Sud.

11. Il est tout aussi important de remédier à la pratique inhumaine qui consiste à utiliser l'embargo économique comme une arme contre les pays en développement, d'autant qu'elle ne profite même pas aux pays riches et finit par provoquer une déstabilisation internationale, qui nuit à tous. Il faut démocratiser davantage les organisations internationales qui s'occupent de la coopération économique et du développement et les affranchir de la tutelle des pays riches. Instance idéale de négociation multilatérale en vue d'équilibrer et de renforcer la coopération internationale au service du développement, l'Organisation des Nations Unies devrait à présent veiller à remplir le mandat économique et social qui lui est inhérent. Elle devrait aussi s'assurer que l'objectif d'un développement durable équitable et équilibré constitue un axe essentiel de son activité.

12. Mme HOMANOVSKA (Ukraine) dit que les documents de consensus issus de la neuvième session de la CNUCED traduisent un réel équilibre des intérêts entre les différents groupes d'États Membres. Il est important de préserver cet équilibre dans la suite qui sera donnée à la Conférence ainsi que dans les activités menées par l'ensemble du système des Nations Unies au sujet du commerce international et du développement.

13. L'un des résultats les plus importants de la session a été la reconnaissance de la CNUCED comme organe essentiel du système des Nations Unies dans le domaine du commerce et des questions connexes des finances, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Cette reconnaissance devrait mettre un terme au débat concernant la place et le rôle de la CNUCED depuis la création de l'OMC. La délégation ukrainienne espère que la décision relative à la grande réforme institutionnelle du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED renforcera le rôle joué par celle-ci dans la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition en vue de leur intégration au système commercial international.

14. Malgré les difficultés économiques actuelles, le Gouvernement ukrainien met progressivement en oeuvre un programme de réforme économique qui a été établi en coordination avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Ce programme prévoit une refonte complète du régime ukrainien de commerce extérieur en accord avec les règles du système commercial multilatéral prévu par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'OMC, ainsi que la libéralisation du commerce extérieur dans le pays. Toutefois, l'Ukraine se heurte encore à de multiples problèmes importants causés par les mesures antidumping appliquées contre les produits compétitifs de ses entreprises. Ces mesures injustes et discriminatoires sont l'expression d'une politique protectionniste.

15. L'accès plus large des pays en transition au marché mondial des biens et services peut jouer un rôle plus important dans la relance de leur économie que l'octroi de crédits par les institutions financières internationales. Lorsque leurs produits compétitifs ne peuvent accéder au marché mondial, ces pays sont moins en mesure de rembourser leurs dettes. La délégation ukrainienne serait donc reconnaissante à la communauté internationale d'apporter un soutien actif à

l'Ukraine et aux autres pays en transition dans les efforts qu'ils déploient pour adhérer à l'OMC.

16. M. BASMAJIEV (Bulgarie) dit que son gouvernement est très attaché à l'application intégrale des décisions de la conférence de Midrand et approuve la rationalisation du mécanisme institutionnel de la CNUCED. La mondialisation de l'économie et la libéralisation du système commercial multilatéral dans le cadre du GATT et de l'OMC ont accru les chances que le commerce international devienne un facteur essentiel de la croissance économique et du développement durable ainsi qu'un mécanisme important pour l'intégration des pays en développement. L'OMC doit donc devenir universelle dès que possible en raison de l'importance qu'elle revêt pour le développement économique international et la mise en oeuvre des réformes de structure et de marché dans les pays en transition tels que la Bulgarie. Elle doit aussi être renforcée en tant qu'instance dynamique de négociation au sein d'un système commercial fondé sur des règles.

17. L'instauration d'un contexte propice à l'essor du commerce régional grâce à l'harmonisation des normes est un élément essentiel des activités de la Commission économique pour l'Europe, qui a aussi déployé des efforts louables dans des domaines connexes tels que le transport de marchandises et les communications.

18. M. PHOMMAHAXAY (République démocratique populaire lao) dit que l'interdépendance grandissante entraînée par la mondialisation de l'économie offre des perspectives de croissance tout en exposant un certain nombre de pays en développement, notamment les pays les moins avancés, à des difficultés et à des risques nouveaux. Beaucoup n'ont pu tirer avantage du libre-échange, des apports de capitaux et des investissements, et le fossé entre riches et pauvres continue de se creuser en dépit des efforts d'ajustement structurel et des réformes économiques. Un dialogue plus constructif et un partenariat véritable entre le Nord et le Sud contribueraient aux efforts communs faits pour redresser la situation. Une autre question suscite des préoccupations : la tentative d'imposer des notions nouvelles liant les mesures commerciales aux normes nationales concernant l'environnement, le droit du travail et d'autres domaines. Le recours à un tel protectionnisme déguisé ferait peser sur les pays en développement un injuste fardeau économique et social.

19. La délégation lao accueille avec satisfaction les résultats de la neuvième session de la CNUCED et approuve les remarques faites par le Secrétaire général au sujet du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) publié sous la cote A/51/152/Add.1, qui souligne que la CNUCED doit continuer à accorder l'importance voulue aux besoins de développement particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires. Dans le cadre des efforts qu'elle fait pour rester compétitive au sein de l'économie mondiale, la République démocratique populaire lao a décidé il y a 10 ans de transformer son économie planifiée en un système orienté vers le marché. Au cours des 10 dernières années, le taux de croissance annuel a sensiblement augmenté et le niveau de vie s'est progressivement élevé. Dans le cadre de l'intégration économique régionale, une récente réunion au sommet entre l'Europe et l'Asie a pris quelques initiatives audacieuses pour encourager la coopération entre les deux groupements régionaux. L'une d'elles est la mise en place d'une liaison ferroviaire entre Singapour, la Malaisie, la Thaïlande, le

Laos, le Viet Nam, la Chine et l'Europe. Le resserrement des liens entre ces économies, avec le Laos comme plaque tournante, ferait beaucoup pour accélérer le développement, favoriser les échanges et élargir l'accès aux marchés de la région.

20. M. DZUNDEV (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que la réussite de la neuvième session de la CNUCED est principalement due au fait que les pays développés et les pays en développement se sont dits prêts à utiliser le plus rationnellement possible le potentiel offert par la mondialisation et le rôle de la CNUCED dans ce processus. Il importe aussi de noter que les participants se sont déclarés d'accord sur le fait que le destin de la CNUCED était étroitement lié à celui de l'Organisation des Nations Unies.

21. Le Gouvernement macédonien compte s'appuyer sur les mécanismes de la CNUCED pour développer ses relations économiques en Europe et dans le reste du monde. Il souhaiterait qu'on cherche davantage à renforcer les petites et moyennes entreprises afin de les rendre plus compétitives. Les pays d'Europe centrale et méridionale considèrent leur développement futur comme inscrit dans celui de l'économie européenne et comptent sur la CNUCED pour les aider à réussir leur intégration régionale. La CNUCED pourrait jouer un rôle précieux auprès des pays en transition et des pays en développement en les aidant à attirer davantage d'investissements étrangers et à faciliter le transfert de technologie, de manière à renforcer leur potentiel économique et à empêcher leur marginalisation.

22. Mme McVEY (Canada) dit qu'à la suite de la conférence de Midrand en 1996, la CNUCED s'est rapprochée de son but, qui consiste à faciliter la pleine intégration des pays en développement au commerce mondial. La suite à donner à cette conférence est un élément déterminant de la réforme de la CNUCED et des efforts engagés pour rationaliser ses activités. Les principales conclusions de la conférence – nécessité de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des pays en développement et programme de travail axé sur les résultats, avec des activités de coopération technique centrées sur les groupes et les pays qui sont le plus susceptibles d'en bénéficier – doivent rester à la base de ces actions de suivi. Les travaux des commissions de la CNUCED et les débats sur le budget-programme et le plan à moyen terme au sein de la cinquième Commission doivent aussi reposer sur ces conclusions.

23. Les capacités qu'a la CNUCED de contribuer utilement à la nouvelle économie mondiale se concrétisent lentement; aussi la mise en oeuvre des décisions adoptées à Midrand demeure-t-elle l'élément le plus important de son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 25.